



## Certificat de garantie Holetherm

Holetherm est une marque de Lewo B.V., appelée ci-après : Lewo.

Lewo garantit le bon fonctionnement et la fiabilité des matériaux utilisés et des produits d'Holetherm installés, à condition que les points suivants soient respectés :

### **Période de garantie :**

**La période de garantie pour les produits Holetherm à double paroi (DW) est de 30 ans à compter à partir de la date d'installation.**

### **Conditions de garantie**

1. Les produits Holetherm doivent être installés par un installateur agréé de foyers (ouverts) / poêles, appelé ci-après : installateur ;
2. L'utilisateur doit avoir en sa possession le certificat de garantie, dûment renseigné, que lui a remis l'installateur.
3. Le produit Holetherm :
  - doit être installé d'après les règles des consignes générales et locales en vigueur et en conformité avec les instructions de Lewo ;
  - doit toujours se trouver installé à l'emplacement original d'installation (sans aucune désinstallation intermédiaire) ;
  - ne peut avoir été utilisé autrement qu'en conformité avec les instructions, comme décrites dans la documentation jointe aux produits. Ces instructions sont également disponibles au site Web d'Holetherm ([www.holetherm.com](http://www.holetherm.com)) ;
  - doit subir au moins une fois par an un service d'inspection/d'entretien intégral, en conformité avec les instructions d'installation et exécuté par un installateur ou un ramoneur agréé, à moins que l'installateur ait donné une instruction divergente par écrit à ce sujet.
4. Des réparations ne peuvent être effectuées que par un installateur et exclusivement à l'aide de composants originaux d'Holetherm. Il n'est autorisé d'aucune manière d'utiliser des composants d'une autre marque.
5. La garantie ne couvre que les défauts matériels ou les défauts de fabrication démontrés au cours de la période de garantie, et ce d'après les critères de Lewo. Lewo doit avoir l'opportunité de contrôler si une éventuelle demande de garantie est fondée, sur place si nécessaire. Les réparations et/ou le remplacement de composants n'entraînent aucune prolongation de la période de garantie.
6. La défektivité ne peut être la conséquence...
  - d'erreurs, fautes ou négligences de l'utilisateur ou de l'installateur ;
  - d'influences externes nocives. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter : les incendies, inondations, impacts de foudre et vibrations ;
  - ajouts à et manipulations d'un ou plusieurs composants du produit d'Holetherm, à moins que Lewo n'ait donné son autorisation expresse et par écrit pour ce faire.
7. Les coûts pour salaires et déplacements ne sont pas dédommagés, à moins d'un accord contraire et dans des cas particuliers.
8. Les composants défectueux, renvoyés à Lewo par l'installateur, deviennent automatiquement la propriété de Lewo. Cela s'applique également aux composants non couverts par la garantie, à moins que l'installateur ait demandé par écrit que ces composants lui soient renvoyés.

**Lewo B.V.**  
**Laagerfseweg 29**  
**3931 PC Woudenberg**

Par l'obtention de la propriété de ces composants, Lewo obtient également le droit de les détruire.

9. Le risque du transport des composants n'est pas couvert par la garantie et est pour compte de l'utilisateur.

Le volet de réponse du certificat doit être renvoyé, complètement renseigné et signé par l'utilisateur et l'installateur, dans les 2 semaines après l'installation à Lewo B.V., accompagné d'une copie du bordereau de livraison de l'installateur, comportant l'adresse d'installation, les caractéristiques des articles livrés et la date de livraison et/ou d'installation. L'utilisateur doit soigneusement conserver le bordereau de livraison original et le certificat de garantie complètement renseigné et signé et le présenter à la demande à l'installateur ou à Lewo.

En cas de pannes, des interventions de service et des cas de garantie, l'installateur est le premier interlocuteur. La responsabilité de Lewo est expressément limitée à l'exécution des obligations de garantie telles que décrites au certificat de garantie. Toutes les demandes de compensation de l'utilisateur envers Lewo, sauf d'éventuelles dispositions péremptoires concernant la responsabilité sur les produits, sont donc exclues.

Si Lewo serait responsable, en raison d'une omission de l'exécution des dispositions de garantie mentionnées, le dédommagement exigible par l'utilisateur sera limitée aux dommages directs causés par cette omission, avec exclusion de dommages d'exploitation, consécutifs ou indirects, avec un maximum égal au prix d'achat original du produit d'Holetherm, ou au prix original des services effectués, ou à la somme couverte ou, le cas échéant, payé par l'assurance de responsabilité de Lewo.

Les droits émanant de ce certificat de garantie ne peuvent être transférés à un tiers que lorsque ce tiers est le propriétaire consécutif du bien immeuble où le produit d'Holetherm était installé et que ce dernier n'avait pas été déplacé et/ou désinstallé.

Actuellement, Lewo B.V. a son siège social à (3931 PC) Woudenberg, Laagerfseweg 29.

## À remplir par l'installateur :

Numéro du produit Holetherm

.....

Nom de l'installateur :

.....

Date d'installation :

.....

Signature de l'installateur



## Volet réponse

### Placé chez :

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

### Installateur :

Nom de société : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Type (par ex. HT150 DW) :

.....

### À ANNEXER IMPÉRATIVEMENT :

copie du bordereau de livraison de l'installateur, comportant l'adresse d'installation, les caractéristiques des articles livrés et la date de livraison et/ou d'installation.